

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26/10/2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville la Goupil dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la plaine, compte-tenu des circonstances liées à la COVID19, sous la présidence de Monsieur Christian SOLINAS, Maire.

*Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15*

Date de convocation du Conseil Municipal: 08/10/2020

**PRESENTS:** SOLINAS Christian, NICAUD Lionel, LELIEVRE Linda, BESSON Marcel, LECOURT Raymonde, PAGEL-VENABLES Anne, CHICOT Christian, ANDRIEU Alain, DU LAURIER Virginie, CUFFEL Sonia, LE ROLLAND Pierre (arrivé à 18h30mn), VAH Mélanie, COUCKUYT Jean-Philippe.

**ABSENTS excusés :** MORVAN Vincent excusé ; LECACHEUR Maud excusée.

**SECRETAIRE :** BESSON Marcel.

### **1. Procès-verbal de la séance du 07/09/2020.**

Il est approuvé à l'unanimité et sans observation.

### **2. Règlement intérieur du conseil municipal.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le règlement intérieur tel qu'il figure en annexe ci-jointe.

### **3. Rapport d'activité 2019 Communauté de Communes « Campagne de Caux »**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport d'activité 2019 Communauté de Communes « Campagne de Caux » joint en annexe de la présente délibération.

### **4. Bons cadeau fin d'année au personnel communal.**

M. le maire informe le conseil municipal que chaque année la municipalité offre aux 6 agents de la commune un bon cadeau de 80€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'offrir au personnel communal, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un bon cadeau d'une valeur de 80€.

M. le Maire insiste sur le fait que lorsque la problématique de la COVID 19 ne sera plus, il conviendra de faire une présentation des membres du conseil municipal aux agents de la commune.

### **5. Versement de la participation de l'Etat –Elections - aux secrétaires de mairie.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide dorénavant de reverser aux secrétaires de mairie la participation que l'Etat versera à la collectivité pour l'organisation des élections en

général :

- Pour moitié à Mme Lacaille Christelle
- Pour moitié à Mme Thomas Nathalie

## 6. Décisions modificatives

D2184: Acquisition matériel mobilier:	- 4900€
D238: Avance /cde immo. Corporelle:	+4900€
D61558: Entretien autres biens mobiliers:	-2500€
D6718: Autres charges exceptionnelles:	+2500€

## 7. Aménagement abords des équipements sportifs.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée ce qui s'est dit lors de la réunion de conseil municipal du 07 septembre 2020 et portant sur le même objet :

*« Afin de rendre les abords des équipements sportifs (terrains de foot, terrain de pétanques, city stade) plus agréables et praticables, il serait souhaitable de les aménager en combinant gazon, enrobé et dalles de béton.*

*Le projet ainsi étudié est exposé sous forme de schéma à l'assemblée et des devis sont présentés :*

*Devis TOFFOLUTTI pour création d'enrobé et concernant la totalité des travaux: 10 816.50€ HT soit 12 979.80€ TTC.*

*Devis Havraise des Matériaux pour fourniture de dalles pour la partie chemin uniquement à réaliser par le personnel technique : 2 649.18€ HT soit 3 179.02€ TTC.*

*Devis Havraise des Matériaux pour fourniture de béton pour la partie chemin uniquement à réaliser par le personnel technique : 2 042.59€ HT soit 2 451.11€ TTC.*

*Le conseil municipal, après avoir délibéré décide de demander un devis à l'entreprise Vandermeersch de Manneville la Goupil pour création d'enrobé et concernant la totalité des travaux.*

*La question sera revue lors de la prochaine séance de conseil municipal. »*

Un devis a été demandé à l'entreprise Vandermeersch Environnement :

### Variante 1

COUT HT	13 592.50 €
COUT TTC	16 311.00 €

### Variante 2

COUT HT	11 201.75 €
---------	-------------

COUT TTC	13 442.10 €
----------	-------------

Le Conseil municipal se pose la question de savoir si ces travaux qui s'apparentent plus à des travaux d'embellissement qu'à des travaux sécuritaires entrent réellement dans le cadre des engagements de ses membres lorsqu'ils ont décidé de se présenter en tant que conseiller municipal.

M. le Maire fait remarquer que les travaux sécuritaires du bourg ont commencé avec le stationnement route des hêtres et que l'aspect administratif est bien engagé (l'assistant à maîtrise d'ouvrage a travaillé sur le projet ; l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre est lancé). Il conviendra en fait de faire un travail de communication auprès de la population.

Par ailleurs, l'hésitation vient également du fait que les coûts d'investissement induits par le projet d'aménagement sécuritaire du bourg ne sont pas connus à ce jour et que le budget municipal est très juste.

Cependant, même si ces travaux, sont considérés dans un premier abord comme des travaux d'embellissement, il n'en reste pas moins que le côté pratique au niveau entretien et déplacement (poussettes...) sera très apprécié.

Aussi, Monsieur le Maire suggère-t-il de passer au vote à main levée :

### **1<sup>ère</sup> question :**

Etes-vous pour ou contre le projet de travaux ci-dessus évoqué :

Pour : 11 voix  
Contre : 2 voix

### **2<sup>ème</sup> question :**

Quelle proposition retenir :

Considérant le devis de l'entreprise Vandermeersch Environnement, beaucoup plus détaillé et explicatif (fourniture d'un plan détaillé, devis structuré), le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité de retenir la variante 2 proposée par cette entreprise, d'un montant HT de 11 201.75€ soit 13 442.10€ TTC. L'entreprise Toffolutti ayant proposé un devis sans l'engazonnement.

Pour variante 1 – entreprise Vandermeersch : 4 voix  
Pour variante 2 – entreprise Vandermeersch: 6 voix  
Abstention : 3 voix

## **8. Parking Francofil.**

Il est présenté à l'assemblée le problème qui se pose sur le parking des tilleuls :

- Les véhicules ont pour habitude de stationner pour partie sur les espaces verts. Aussi, il serait nécessaire de pallier à ces incivilités.

M. Chicot Christian en charge du dossier suggère de poser des bordures de défense pour éviter que les véhicules ne stationnent sur la pelouse et les agents communaux n'aient plus de problème pour tondre.

Pour information, 25 bordures sont nécessaires pour un coût HT de 1725€.

- Par ailleurs, et afin d'éviter le stationnement devant l'entreprise Francofil, il a été chiffré la fourniture d'une barrière en bois rotative de 4 mètres. Montant HT : 765€.

M. le Maire suggère de voir avec M. Christophe Lelièvre, employé communal et menuisier de formation s'il pourrait éventuellement en fabriquer une.

Transport de la marchandise : 575€ HT

- Achat d'une structure pour plantation de fleurs après aménagement des abords sportifs : 765€ HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de sursoir à toute décision concernant ces investissements ; la question sera revue lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

## **9. Travaux en cours**

### **Route des hêtres**

La mise en place du nouveau stationnement est terminée et appréciée de la population ; le panneau stationnement handicapé a été posé.

Les travaux restants font partie intégrante du projet aménagement sécuritaire du bourg.

### **Elévateur**

Les agents techniques ont remplacé le bardage de l'élévateur. Reste à mandater l'entreprise pour le changement du moteur. Le conseil municipal donne son aval pour que ces travaux soient réalisés dès à présent.

### **Impasse des lilas**

Concernant les ruissellements boueux :

Une rencontre a été organisée en août 2020 chez l'exploitant/propriétaire concerné. L'exploitant a accepté la mise en place d'une bande enherbée de 8m de largeur sur 140m de longueur avec en complément un aménagement hydraulique douce en bordure de voirie. La bande enherbée a été réalisée. L'objectif de ces aménagements complémentaires étant de limiter la boue sur la voirie.

Concernant la noue derrière l'impasse des lilas, l'intercommunalité a curé la noue fin septembre.

Il faudrait désormais que M. Favey accepte que l'eau aille dans la bétairie située sur son terrain. Tant qu'il n'aura pas donné son accord, l'eau stagnera toujours sur la voirie.

### **Panneaux d'informations**

Mme CUFFEL Sonia, fait un rappel du contexte :

Le précédent Conseil communautaire avait validé à l'unanimité la mise en place d'un réseau de mobiliers urbains à l'échelle du territoire. Pour rappel, ce matériel doit permettre l'information des usagers et des personnes de passage sur le territoire, la Communauté ne disposant pas à l'heure actuelle d'outils efficaces.

La pose répétée de bâches PVC et affiches pose des difficultés :

- Mauvaise visibilité
- Zones non couvertes : inégalité entre les communes
- Pollution visuelle et matérielle accrue
- Dangerosité à l'installation et en cas de vent pour les automobilistes
- Coût élevé du fait de la multiplication obligatoire des types de supports

Tous les territoires alentours sont équipés de mobiliers urbains et notamment d'affichage sucette (panneaux permettant la mise en place d'affiche 120 x 176 cm) beaucoup plus efficaces. Ces mobiliers ont vocation à s'intégrer parfaitement dans le paysage urbain et doivent constituer un ensemble cohérent, harmonieux, homogène et performant. Ils respectent les contraintes d'environnement et réglementaires.

Pour rappel, les mobiliers sont mis à disposition gratuitement. Une face étant attribuée à la collectivité et l'autre à la publicité.

En mars dernier, la délégation de service public pour la mise à disposition, l'installation, l'exploitation, la maintenance, l'entretien et l'assurance de mobiliers urbains d'affichage a été attribuée à l'entreprise URBANCONNECT avec un choix composé de 25 mobiliers de 2m2, 1 écran digital, 6 planimètres affichage public, 2 totems de 3 m de hauteur entrées de territoire, 1 colonne d'affichage libre.

Il convenait au cours de cette réunion de se prononcer sur le choix des mobiliers et leur implantation. Le travail a été mené en fonction des souhaits et besoins des communes concernées, réajustés par rapport au cahier des charges initial avec les nouveaux élus communaux.

Soit : 26 mobiliers de 2m2, 2 écrans digitaux, 6 planimètres affichage public, 2 totems de 3 m de hauteur entrées de territoire, 1 colonne d'affichage libre.

Manneville la Goupil n'ayant pas été convié à la première réunion, Mme CUFFEL Sonia a sollicité un panneau pour la commune, qui pourrait être mis en place à l'une des entrées du village.

Une réunion aura lieu le 6 novembre prochain sur place à 11h45mn, afin de déterminer l'endroit opportun.

Par ailleurs, certains membres de l'assemblée s'interrogent sur l'opportunité de la mise en place d'un tel matériel urbain :

Qu'en est-il de la pollution visuelle ?

Qui va financer les affiches communales ?

Qui va gérer le temps d'affichage ?...

M. Solinas Christian et Mme Cuffel Sonia se chargent d'interroger par mail Mme Liver-Carlesi de la communauté de communes, pour avoir de plus amples renseignements.

### **Chauffage salon de coiffure – Cabinet d'infirmière**

Les radiateurs ont été installés début octobre.

Le cabinet d'infirmière et le salon de coiffure sont désormais énergiquement indépendants. La chaudière ne fonctionnera plus que pour la bibliothèque dans laquelle la sonde sera installée.

M. le Maire informe le conseil municipal que les barrières ont été livrées, deux seront installées par Christophe, semaine 44. Nous sommes toujours en l'attente de la poubelle béton.

### **10. Matériel informatique mairie.**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la lenteur des postes informatiques de la mairie. Aussi, il a été demandé à Berger Levraut une estimation du coût du rééquipement.

Le devis s'élève à la somme de 8 163€ soit 9 795.60€ TTC.

L'offre d'évolution faite par CORHOFI se détaille de la manière suivante :

- Mensualité: 246,53 €HT
  - o Pour une proposition d'évolution initialement prévu début 2021 mais lançable dès octobre 2020.
  - o Avec proposition d'évolution dans les 36 prochains mois sur l'ensemble du parc.
  - o Pour information pour le client: en cas de panne serveur hors garanti, le risque est de rester bloqué sans informatique 2 semaines à minima + coût financier.
- Durée économique : 16 trimestres.
- Assurance: tout risque informatique CORHOFI incluse.
- Règlement: par trimestre – terme à échoir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de:

- Retenir le devis de Berger Levraut pour le rééquipement de la mairie en matériel informatique.
- Retenir la proposition de faite par CORHAFI pour son financement.

### **11. Remboursement locations salle des fêtes – COVID19**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de remboursement des locations de salle des fêtes à cause de l'épidémie de COVID 19 :

Lebouvier : 270€

Gilbert : 40€

Gibert : 50€

Camping-car club :	150€
Burel :	280€
Grumeau :	480€
Miklin :	220€
Bourmaud :	170€
Boutelet :	350€

## **12. Le point SIVOS et Communauté de Communes.**

**SIVOS des 4 Clochers :** M. NICAUD Lionel prend la parole :

- M. David Jézequel maire de Houquetot a été élu vice-président.
- Il remercie l'ensemble des élus présents à la visite des écoles.
- Une rencontre avec le Président de la Communauté de Communes et le Vice-Président est prévue afin de parler de l'avenir du centre de loisirs. S'en suivra une réunion de bureau avec le personnel pour en discuter.
- Achat de 3200 masques pour la protection du personnel du SIVOS.
- Installation des panneaux led lumineux dans couloir école maternelle en remplacement des anciens éclairages.
- Suppression de l'ancien parquet en mauvais état, en attente séchage et remplacement dans la remise de stockage de l'école.
- Tri pour se séparer de matériel vétuste.

**Communauté de Communes « Campagne de Caux » :** M. le Maire prend la parole :

- Les commissions commencent à fonctionner.
- Mme LELIEVRE Linda fait le point sur le Comité Cantonal d'Aide à Domicile :

Monsieur Paumelle arrête ses fonctions de président, il nous a fait lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 juin 2019, lecture du bilan de 2019, compte rendu moral et financier 2019, le rapport d'activité 2019.

Le service prestataire: 29810,79 heures réalisées. L'aide à domicile, ce service compte 213 bénéficiaires, 41 salariés sur toute l'année, 28 salariés au 31-12 2019.

Le service Mandataire: 1187,25 heures réalisées, gestion des contrats pour un employeur 3 salariés sur l'année 2019.

Manneville-la-Goupil compte 8 personnes aidées par l'association.

Le compte-rendu financier de l'exercice 2019: un bénéfice de 22630,74 €

Le prix de revient pour une personne aidée est de 21,26 € de l'heure.

Nouveaux membres du comité cantonal d'aide à domicile: Patrick Vandermerch, Véronique Tenière, Estelle Dumesnil.

Elections des membres du bureau :  
Président : Mr Beigle  
1ère vice présidente: Melle Bénard  
2ème vice president: Mr Vandermerch  
Trésorière: Mme Joutel  
Vice trésorière: Mme Leber  
Secrétaire: Mme Dumesnil  
Vice secretaire: Mme Tenière  
Membres: Mr Cardon et Antoinette

- Mme VAH Mélanie fait le point sur la réunion de COPIL du PLUI qui s'est déroulée à la Communauté de Communes. Le nouveau PLUI aura une durée de vie de 10 ans (2020-2030) ; cependant, il est nécessaire de reprendre l'étude et notamment de revoir le nombre de logements à créer ainsi que les zones à construire et les bâtiments pouvant changer de destination.  
En résumé, seulement 850 logements pourront être construits sur l'ensemble du territoire intercommunal, sur les 10 années de vie du PLUI.

### **13. Vœux de la municipalité.**

#### **Vœux de la municipalité :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que compte tenu du contexte sanitaire actuel, les vœux de la municipalité dans leur forme habituelle n'auront pas lieu. Il pourrait être étudié la possibilité de réaliser et mettre sur le site de la commune un lien vers une vidéo you tube, du Maire présentant les vœux. D'autre part, il sera préparé une communication papier pour les boîtes aux lettres présentant les bons vœux qui sera distribuée début janvier. Le « petit journal » quant à lui sera distribué aux alentours du 15 décembre intégrant les souhaits de bonnes fêtes de fin d'année.

Le système de video n'est pas retenu.

#### **Remise des médailles du travail:**

La remise des médailles du travail étant organisée traditionnellement lors des vœux du Maire non maintenu en 2021, il est convenu qu'elles seront remises aux bénéficiaires par la commission comité des fêtes et associations le **vendredi 27 novembre à partir de 18h00** à la mairie.

Suivant le nombre de bénéficiaires, la remise pourra se faire sur rendez-vous toutes les 15 minutes à partir de 18h00. Un courrier a été envoyé aux 5 personnes concernées et un devis a été demandé à la Chapellerie Houssin du Havre.

### **14. Journal de fin d'année.**

Tous les articles doivent être terminés pour le 02 novembre, mise en page ensuite puis programmation des prochaines réunions:

Lundi 09 novembre à 17h30



Vendredi 13 novembre à 13h30 comité de lecture  
Vendredi 20 novembre (sous réserve)

Le « petit journal » sera distribué aux alentours du 15 décembre.

### **15. Organisation – rencontres élus.**

Monsieur le Maire souhaite changer les modalités d'accueil du public le samedi matin qui auront désormais lieu sur rendez-vous de 9h00 à 11h00.

Monsieur Solinas fait part de l'échec du système de communication entre élus mise en place depuis le début du mandat. Il pensait que le mot du vendredi serait suffisant pour permettre à l'ensemble du conseil d'être au courant des dossiers en cours, en demandant des explications complémentaires si nécessaire au secrétaire. Or, ce n'est pas le cas puisque les secrétaires n'ont reçu pour l'heure aucune demande d'informations supplémentaires. Il en résulte des conseils municipaux trop longs et avec une méconnaissance des sujets à débattre principalement (mais pas que) par les conseillers ne pouvant venir le samedi matin.

Aussi, il est nécessaire de réfléchir à une meilleure communication, car il semble primordial que les 15 conseillers soient informés des sujets abordés lors des réunions de conseil municipal.

M. BESSON Marcel déplore quant-à lui que les informations qui lui sont nécessaires dans le traitement des dossiers dont il a la charge ne remontent pas toujours jusqu'à lui.

### **16(1). Maintenance standard téléphonique.**

Monsieur le Maire informe la nécessité de souscrire à un contrat de maintenance du standard téléphonique de la mairie.

Compte-tenu des désagréments rencontrés récemment, il informe l'assemblée, qu'en vertu de la délibération en date du 03/06/2020 portant sur les délégations du conseil municipal au maire et plus précisément son article 3, il a souscrit ce contrat de maintenance avec l'Agence Premium qui a installé le standard téléphonique.

Le contrat de maintenance a été souscrit pour une durée équivalente au contrat de location financière et pour un montant semestriel HT de 150€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

### **16(2). Eclairage public – Abris-bus & mairie.**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2019-0-76408-M3715 et désigné « Place de la Maire » dont le montant prévisionnel s'élève à 3600.00€ TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 1650.00€ TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus.
- D'inscrire la dépense en investissement au budget communal de l'année 2020 pour un montant de 1650.00€ TTC.

- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **16(3). Panneau Pocket – Système d'alerte et d'information des habitants.**

Mme PAGEL-VENABLES Anne présente à l'assemblée le système d'alerte et d'information des habitants « Panneau Pocket ».

CWA Entreprise est une société qui existe depuis 3 ans et qui équipe à ce jour 3200 communes et 29 communautés de communes du système « Panneau Pocket ». Ce service composé d'une plateforme web accessible via une adresse mail, sert à saisir des messages d'information publics et des alertes publiques. Ces messages sont affichés en temps réel ou programmés sur les applications mobiles Panneau Pocket disponibles en téléchargement gratuit pour les administrés sous App Store et Google Play, d'où sa conformité au principe du RGPD.

L'adhésion à ce système d'alerte représente un coût annuel TTC de 230€ pour les communes comme la notre n'adhérant pas à l'Association des Maires Ruraux de France.

Si notre communauté de communes adhérerait à ce système, ce serait gratuit pour les communes en faisant partie.

Après réflexion, le conseil municipal décide de sursoir à toute décision. La question sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

### **Vitrine Michel Vincent.**

L'étude n'étant pas aboutie, il est décidé de reporter la question à un prochain conseil municipal.

### **Réunion Conseil Municipal.**

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le lundi 23 novembre à 18h00.  
Aucune réunion n'est programmée pour le mois de décembre.

La séance est levée à 21h46mn.